



RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION	PAGE 3
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2025	PAGE 4
L'EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRIMITIF	PAGE 7
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PAGE 9
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PAGE 18
LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAGE 27
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	PAGE 29
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PAGE 32
CONCLUSION	PAGE 37
LE BUDGET ANNEXE	PAGE 38

INTRODUCTION

Le Budget Primitif 2026 marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre des orientations portées par la Municipalité et traduit une volonté affirmée de conjuguer ambition et rigueur.

Le Rapport d'orientation budgétaire 2026 ayant été présenté lors de la séance du conseil municipal du 08 avril 2026, le présent budget s'inscrit dans la continuité directe des débats et des axes stratégiques définis, à savoir :

- Poursuivre et amplifier une politique d'investissement dynamique, au service de la transformation durable de la Commune et de l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement avec exigence, afin de préserver et renforcer la capacité d'autofinancement, tout en maintenant un haut niveau de qualité du service public,
- Garantir une gestion responsable de la dette, en assurant la soutenabilité des échéances et en confirmant l'absence de recours à l'emprunt,
- Conduire l'ensemble de ces orientations sans augmentation de la fiscalité des ménages.

Les orientations budgétaires pour 2026 s'inscrivent pleinement dans la continuité des engagements du mandat, tout en ouvrant une nouvelle phase de projection avec l'élaboration en cours d'une prospective financière et d'un plan pluriannuel d'investissement sur la période 2026 à 2032.

Cette trajectoire traduit une volonté claire de consolider les équilibres financiers, de renforcer les marges de manœuvre et de poursuivre une stratégie d'investissement ambitieuse, maîtrisée et durable.

Ainsi, la Commune se donne les moyens de préparer l'avenir avec confiance, en finançant ses projets structurants dans des conditions financières saines et sécurisées.

REPRISE ANTICIPEE CUMULÉ DES RESULTATS DE L'ANNEE 2025

Le résultat cumulé de l'année 2025 se monte à 1 756 370,91 €.

L'exécution budgétaire du budget principal de l'année 2025 est répartie comme suit :

	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement		768 878,33 €	4 244 299,45 €	4 304 182,55 €	59 883,10 €
Investissement	- 431 266,37 €		1 587 252,04 €	1 442 205,05 €	- 145 046,99 €
Totaux	- 431 266,37 €	768 878,33 €	5 831 551,49 €	5 746 387,60 €	- 85 163,89 €

Restes à réaliser 2025				
	Dépenses	Recettes	Solde	Résultat cumulé
Fonctionnement				- €
Investissement	130 458,95 €	604 455,14 €	473 996,19 €	473 996,19 €
				473 996,19 €

L'exécution budgétaire du budget annexe Bâtiment artisanal et commercial de l'année 2025 est répartie comme suit :

	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat cumulé
Fonctionnement		695 164,59 €	4 339,90 €	109 731,38 €	105 391,48 €	800 556,07 €
Investissement		263 602,21 €	35 598,10 €	1 366,47 €	- 34 231,63 €	229 370,58 €
Totaux	- €	958 766,80 €	39 938,00 €	111 097,85 €	71 159,85 €	1 029 926,65 €

REPRISE ANTICIPEE CUMULÉ DES RESULTATS DE L'ANNEE 2025

La reprise anticipée des résultats de l'année 2025 sur le budget principal sera reprise comme suit au BP 2026 :

	A reporter au BP 2026
Résultat de fonctionnement cumulé	828 761,43 €
Investissement compte 001	- 576 313,36 €
Investissement compte 1068	- 102 317,17 €
Fonctionnement compte 002 en recette	726 444,26 €

La reprise anticipée des résultats de l'année 2025 sur le budget annexe Bâtiment artisanal et commercial sera reprise comme suit au BP 2026 :

	A reporter au BP 2026
Résultat de fonctionnement cumulé 002	800 556,07 €
Investissement compte 001	229 370,58 €

BUDGET PRINCIPAL

L'EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRIMITIF 2026

F
o
n
c
t
.

I
n
v
e
s
t
.

Dépenses

Charges à caractère général (011)	1 095 k€
Masse Salariale (012)	2 495 k€
Dette : charges d'intérêts (66)	46 k€
Autres charges courantes (65,67)	328 k€
Dépenses d'ordre	330 k€

Autofinancement Brut	778 k€
----------------------	--------

Dette : remboursement du capital (16)	220 k€
Dépenses d'équipement (20,21,23)	1 189 k€
Dépenses d'ordre	200 k€
Reprise des résultats (001)	576 k€

7 258 k€

Recettes

Impôts et taxes (73)	2 802 k€
Produits des services à la population (70)	209 k€
Dotations et participations (74)	627 k€
Autres recettes (75,77,013)	508 k€
Recettes d'ordre	200 k€
Reprise des résultats (002)	726 k€

Autofinancement Brut	778 k€
Dotations et subventions (13,10)	927 k€
Emprunts nouveaux (16)	0 k€
Autres recettes (23)	0 k€
Recettes d'ordre	480 k€
Reprise des résultats (001)	0 k€

7 258 k€

L'EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRIMITIF 2026

Dans un contexte de pilotage financier rigoureux et responsable, le budget 2026 confirme l'engagement de la commune à concilier maîtrise des équilibres, capacité d'action et préparation de l'avenir.

Il s'inscrit dans une trajectoire financière solide, caractérisée par une gestion prudente des ressources et une attention constante portée à la soutenabilité des dépenses, garantissant ainsi la préservation durable des marges de manœuvre.

Construit sur des hypothèses de recettes sincères et prudentes, le budget 2026 bénéficie d'un niveau de ressources fiscales dynamique, complété par des dotations et participations stabilisées, permettant de dégager un autofinancement brut de 778 k€, niveau significatif qui constitue un indicateur central de la qualité de la gestion financière.

Cette capacité d'autofinancement traduit la solidité structurelle des équilibres budgétaires et conforte la capacité de la collectivité à financer ses investissements sans recours à l'emprunt, dans le respect des principes de soutenabilité financière.

La section de fonctionnement demeure marquée par une maîtrise effective des charges, avec des dépenses à caractère général contenues à 1 095 k€ et une masse salariale maîtrisée à 2 495 k€, traduisant un pilotage fin des coûts dans un contexte de maintien d'un niveau de service public adapté aux besoins de la population.

Les charges financières, limitées à 46 k€, attestent d'un niveau d'endettement modéré et d'une gestion sécurisée de la dette, limitant l'exposition de la collectivité aux risques financiers.

Dans ce cadre, la commune maintient un effort d'investissement soutenu, avec un volume de dépenses d'équipement de 1 189 k€, financé prioritairement par l'autofinancement et par des concours extérieurs mobilisés à hauteur de 927 k€, traduisant une capacité à capter des financements partenaires.

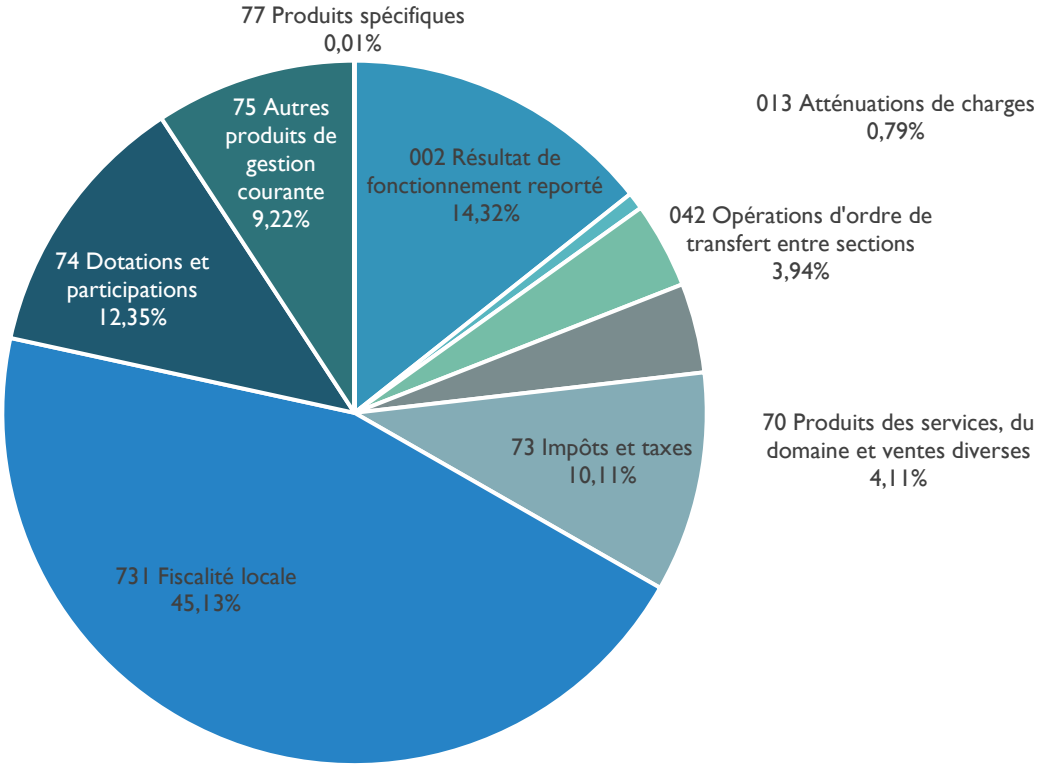
Parallèlement, le remboursement du capital de la dette s'élève à 220 k€, sans mobilisation de nouveaux emprunts, confirmant une stratégie assumée de désendettement progressif et de consolidation de la structure financière.

Ainsi, le budget 2026 traduit une gestion financière structurée, orientée vers la consolidation des équilibres, le financement maîtrisé des investissements et la poursuite du développement territorial, dans un cadre juridiquement sécurisé et financièrement soutenable.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont présentées en augmentation de 5,09 % au budget 2026 par rapport au budget total 2025.

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	Budget total 2025	Ecart %
002	Résultat de fonctionnement reporté	726 444,26	768 878,33	-5,52%
013	Atténuations de charges	40 000,00	20 000,00	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00	207 200,00	-3,47%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	208 500,00	361 500,00	-42,32%
73	Impôts et taxes	513 000,00	480 000,00	6,88%
731	Fiscalité locale	2 289 465,00	2 402 870,00	-4,72%
74	Dotations et participations	626 678,00	586 505,00	6,85%
75	Autres produits de gestion courante	467 910,00	193 939,00	141,27%
77	Produits spécifiques	500,00	- 1 500,00	-133,33%
Total général		5 072 497,26	4 826 953,33	5,09%



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement mettent en évidence un financement équilibré, reposant sur des ressources pérennes et sécurisées, garantissant la soutenabilité budgétaire de la commune dans le cadre du budget primitif 2026.

La fiscalité locale constitue le socle principal des recettes, avec une part prépondérante de 45,13 %, traduisant un niveau d'autonomie financière significatif, cette situation conférant à la commune une capacité réelle de pilotage de ses ressources et une meilleure résilience face aux évolutions des concours extérieurs.

Les impôts et taxes, représentant 10,11 %, viennent compléter ce socle fiscal en apportant des ressources additionnelles dynamiques, contribuant à la diversification des recettes tout en restant sensibles aux évolutions économiques et réglementaires, ce qui justifie une approche prudente dans leur estimation.

Les dotations et participations s'élèvent à 12,35 %, confirmant un niveau de soutien institutionnel notable tout en demeurant contenu, ce qui limite la dépendance de la collectivité aux financements de l'État et des partenaires publics, conformément aux principes de gestion financière prudente et d'autonomie locale.

Le résultat de fonctionnement reporté, qui atteint 14,32 %, constitue un indicateur particulièrement favorable de la gestion passée, traduisant la capacité de la collectivité à dégager des excédents et à renforcer ses marges de manœuvre, ce niveau contribue directement à la sécurisation de l'équilibre budgétaire et à la consolidation de l'autofinancement.

Les produits des services, du domaine et des ventes diverses, à hauteur de 4,11 %, traduisent une valorisation des activités communales et une mobilisation des ressources propres issues du service rendu à la population, bien que leur poids demeure secondaire dans la structure globale des recettes. Les autres produits de gestion courante, représentant 9,22 %, participent à la diversification des ressources et à la sécurisation de l'équilibre budgétaire, en intégrant notamment des produits récurrents liés à la gestion du patrimoine ou à des conventions, sans toutefois constituer des leviers structurants.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections, à hauteur de 3,94 %, ainsi que les atténuations de charges, à 0,79 %, relèvent principalement d'écritures budgétaires techniques, sans incidence directe sur la trésorerie, leur présence étant conforme aux règles de la comptabilité publique et participant à la sincérité des comptes.

Dans son ensemble, les recettes de fonctionnement du budget primitif 2026 traduisent une stratégie financière équilibrée et prudente, fondée sur la prépondérance de ressources fiscales maîtrisées, complétées par des concours extérieurs et des produits diversifiés, permettant à la commune de sécuriser ses équilibres budgétaires, de préserver sa capacité d'autofinancement et de garantir la continuité du service public dans le respect des principes de sincérité, de prudence et d'équilibre réel du budget.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LA FISCALITE DIRECTE LOCALE – Stabilité des taux en 2026

L'évolution attendue des bases fiscales, constituées principalement des valeurs locatives cadastrales, s'inscrit en 2026 dans un contexte de progression particulièrement modérée, la loi de finances prévoyant une revalorisation limitée à 0,8 %, marquant ainsi un ralentissement sensible après plusieurs exercices caractérisés par une inflation plus élevée. Conformément aux dispositions de l'article 1518 bis du code général des impôts, cette évolution résulte d'un mécanisme d'indexation automatique fondé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation observée entre novembre n-2 et novembre n-1, garantissant une actualisation objective des bases fiscales dans un cadre strictement encadré par la réglementation.

Dans ce contexte de faible dynamisme des bases, la commune fait le choix de maintenir l'intégralité de ses taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2026, traduisant une orientation claire en faveur de la stabilité fiscale et de la préservation du pouvoir contributif des ménages et des acteurs économiques du territoire .

- Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est ainsi reconduit à 34,89 %.
- Le taux de taxe d'habitation, désormais applicable aux seules résidences secondaires et autres locaux assimilés, est maintenu à 12,17 %.
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le taux est stabilisé à 85,30 %, étant précisé que cette imposition repose sur des bases fiscales structurellement faibles, composées majoritairement de terrains agricoles ou non constructibles, ce qui en limite significativement le rendement et l'impact pour les contribuables.

Compte tenu de l'évolution modérée des bases combinée à la stabilité des taux, le produit fiscal attendu pour 2026 est estimé à 2 289 k€, traduisant une progression mesurée des ressources fiscales de la commune. Elle participe ainsi à la consolidation des équilibres financiers, tout en assurant une trajectoire soutenable et équilibrée, compatible avec les objectifs de développement du territoire et le maintien d'un niveau de service public de qualité.

Pour information les taux moyens communaux (dernière année connue 2024) :

Taxes	CARCES 2026	National 2024	Départemental 2024
Taxe foncière bâtie	34,89 %	39,74 %	41,03 %
Taxe foncière non bâtie	85,30 %	51,08 %	72,02 %
Taxe habitation	12,17 %	23,88 %	22,24 %

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES DOTATIONS DE L'ETAT

Dotation de l'état	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BT 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
Dotation forfaitaire	135 k€	128 k€	129 k€	129 k€	112 k€	-12,86%
Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	241 k€	284 k€	284 k€	350 k€	360 k€	2,86%
Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	46 k€	46 k€	47 k€	43 k€	44 k€	2,33%
Total général	422 k€	458 k€	460 k€	522 k€	516 k€	-1,06%

Les dotations de l'État mettent en évidence une évolution globalement contenue sur la période 2022–2026, dans un contexte de forte contrainte pesant sur les finances publiques nationales.

Le niveau global progresse de 422 k€ en 2022 à 516 k€ en 2026, traduisant une évolution positive sur le moyen terme, principalement portée par le renforcement des mécanismes de péréquation.

L'exercice 2026 marque une inflexion avec une légère baisse de -1,06 % par rapport à 2025, le montant passant de 522 k€ à 516 k€. Cette évolution confirme une phase de stabilisation des concours de l'État, dont la dynamique apparaît désormais limitée.

La diminution de la Dotation forfaitaire passant de 129 k€ à 112 k€, traduit l'érosion progressive des dotations forfaitaires sous l'effet des mécanismes d'écrêtement. À l'inverse, la progression continue de la DSR, qui atteint 360 k€ en 2026, illustre le poids croissant des dispositifs de péréquation dans la structure des concours financiers. La DNP demeure stable, autour de 44 k€, et ne contribue que marginalement aux évolutions.

Cette recomposition confirme le glissement vers des dotations davantage dépendantes de critères nationaux et donc moins prévisibles à moyen terme. Si le niveau global reste satisfaisant, sa faible dynamique ne permet pas de couvrir l'évolution naturelle des charges de fonctionnement. La commune doit intégrer une approche prudente en matière de prévision budgétaire et poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses, afin de sécuriser durablement la capacité d'autofinancement. Les dotations de l'État constituent donc une ressource stabilisée mais peu évolutive, dont le rôle demeure structurant sans pour autant offrir de marges de progression significatives pour accompagner les besoins futurs de la collectivité.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION et DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

- L'attribution de compensation communautaire s'établira à 174 k€, somme identique à 2025,
- La dotation de solidarité communautaire s'établit à 45 k€, somme identique à 2025.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits du chapitre 70 entre 2025 et 2026 met en évidence une diminution significative des recettes issues des services et du domaine. Le montant total passe ainsi de 361 500 € en 2025 à 208 500 € en 2026, soit une baisse de 153 000 €, correspondant à une diminution d'environ -42 %. Cette diminution s'explique principalement par un changement de périmètre des recettes et non par une dégradation de l'activité des services de la commune.

En effet, le compte 70846, qui représentait 205 000 € en 2025, a été supprimé en 2026. Ce produit correspondait au remboursement des frais de personnel par la CAPV au titre de la compétence eau et assainissement. Sa disparition en 2026 s'explique par l'évolution des modalités de gestion de cette compétence, ce qui neutralise en grande partie la baisse apparente des recettes.

À périmètre comparable, les autres postes présentent des évolutions plutôt favorables :

Les redevances des services périscolaires et d'enseignement (article 7067) progressent significativement, passant de 146 000 € en 2025 à 183 500 € en 2026, soit une hausse de 37 500 €, traduisant une dynamique positive des services à la population.

Les droits de stationnement et d'occupation du domaine public (article 70321) apparaissent en 2026 à hauteur de 18 000 €, ce qui contribue à diversifier les recettes, tandis que les autres produits, tels que les concessions funéraires (article 70311) ou les redevances d'occupation (article 70323), demeurent globalement stables et de faible poids.

Ainsi, la baisse constatée en 2026 doit être relativisée, dans la mesure où elle résulte principalement de la suppression d'un produit de nature particulière. La structure des recettes apparaît en réalité plus lisible et recentrée sur des ressources récurrentes. Cette diminution renforce toutefois la nécessité de suivre avec attention les recettes liées à l'activité des services, dont le niveau reste dépendant de la fréquentation et des choix de gestion, afin de préserver durablement les équilibres financiers de la collectivité.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES PARTICIPATIONS

L'analyse comparative des dotations et participations entre 2026 et 2025 met en évidence une progression significative des concours financiers perçus par la commune, traduisant un renforcement des ressources externes sur l'exercice 2026.

Le montant total passe de 65 000 € en 2025 à 110 700 € en 2026, soit une hausse de +45 700 €, correspondant à une progression d'environ +70 %.

Cette progression est principalement portée par l'article 747888 « autres », qui augmente de manière marquée, passant de 42 000 € en 2025 à 70 000 € en 2026. Il correspond au contrat enfance jeunesse pour les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) et le périscolaire versées par la CAF.

Par ailleurs, plusieurs recettes apparaissent ou sont réintégrées en 2026, contribuant à la hausse globale.

Il s'agit notamment de la dotation biodiversité et aménités rurales (article 748374) pour 15 000 €, de la dotation globale de décentralisation (article 74611) pour 2 500 €.

Les compensations fiscales versées par l'État (article 74833) demeurent stables à 13 000 €, confirmant leur caractère pérenne et leur rôle de sécurisation des ressources.

La dotation pour les titres sécurisés (article 7485) évolue légèrement, passant de 9 000 € à 9 500 €, traduisant une progression modérée liée à l'activité du service CNI et passeports.

Ces augmentations sont concentrées sur un nombre limité de postes, en particulier l'article 747888, ce qui implique une vigilance quant à leur pérennité. Une partie de cette progression repose en effet sur des financements spécifiques ou conditionnés, dont la reconduction n'est pas nécessairement garantie à moyen terme.

L'exercice 2026 bénéficie d'un niveau de dotations favorable, cette évolution doit être appréhendée avec prudence. Elle conforte la nécessité de sécuriser les ressources les plus stables et de maintenir une gestion rigoureuse, afin de préserver durablement les équilibres financiers de la commune.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION

Les produits de gestion courante entre 2025 et 2026 met en évidence une évolution très significative, traduisant un renforcement exceptionnel des ressources.

Le montant total progresse de 193 939 € en 2025 à 467 910 € en 2026, soit une hausse de +273 971 €, correspondant à une évolution de plus de +140 %.

Cette évolution s'explique principalement par l'inscription en 2026 de l'article 7582I « excédent des budgets annexes à caractère administratif », pour un montant de 300 000 €. Il convient de préciser que cette recette exceptionnelle permettra de financer les travaux du cimetière sans recourir à l'emprunt en 2026, contribuant ainsi à la maîtrise de l'endettement de la collectivité.

Ce reversement est rendu possible par la situation excédentaire du budget annexe « bâtiment artisanal et commerce », dont l'excédent cumulé dépasse 1 million d'euros. Il est rappelé que ce budget annexe est, par nature, destiné à financer des opérations à vocation commerciale. Toutefois, dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57, la commune dispose de la faculté d'affecter une partie de ces excédents au budget principal, afin de financer des dépenses d'investissement, dans le respect des règles de gestion et de sincérité budgétaire.

Les revenus des immeubles (article 752) progressent de 120 000 € en 2025 à 141 610 € en 2026, l'intégralité des locaux du patrimoine communal sont loués.

À l'inverse, les autres produits de gestion courante (article 75888) diminuent sensiblement, passant de 73 939 € en 2025 à 26 300 € en 2026, cette baisse est due à la ré-imputation de de produits ponctuels.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES AUTRES IMPOTS ET TAXES

Les produits fiscaux indirects entre 2025 et 2026 mettent en évidence une parfaite stabilité soit 294 000 €, traduisant une prévision prudente et réaliste dans un contexte économique incertain.

Le fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (article 73223) est maintenu à 167 000 €. Ce choix de stabilité traduit une approche prudente, compte tenu du caractère cyclique de cette ressource, fortement dépendante de l'activité du marché immobilier. La commune fait ainsi le choix de ne pas anticiper de hausse, sécurisant sa prévision budgétaire.

Les autres fiscalités reversées entre collectivités locales (article 732188) restent également stables à 107 000 €, confirmant le caractère relativement prévisible de ces mécanismes de redistribution, bien que dépendants de décisions externes.

Les autres impôts et taxes (article 738) sont reconduits à 20 000 €.

La reconduction à l'identique des produits fiscaux indirects entre 2025 et 2026 permet de sécuriser les équilibres budgétaires, en limitant les risques liés à des variations conjoncturelles, notamment sur les DMTO. Cette approche contribue à renforcer la sincérité des prévisions et s'inscrit dans une gestion financière responsable, privilégiant la fiabilité des hypothèses à court terme plutôt qu'une anticipation incertaine des évolutions de ces recettes.

Elle confirme enfin que ces ressources, bien que significatives, ne constituent pas un levier de croissance des recettes et doivent être appréhendées comme des produits d'équilibre, venant compléter la fiscalité directe sans en modifier la trajectoire structurelle

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

La reprise anticipée du résultat de fonctionnement s'établit à 726 k€ en 2026, contre 769 k€ l'année précédente.

Cette diminution s'explique principalement par le choix opéré en 2025 de diminuer les taux d'imposition, entraînant une perte de recettes estimée à 50 000 €.

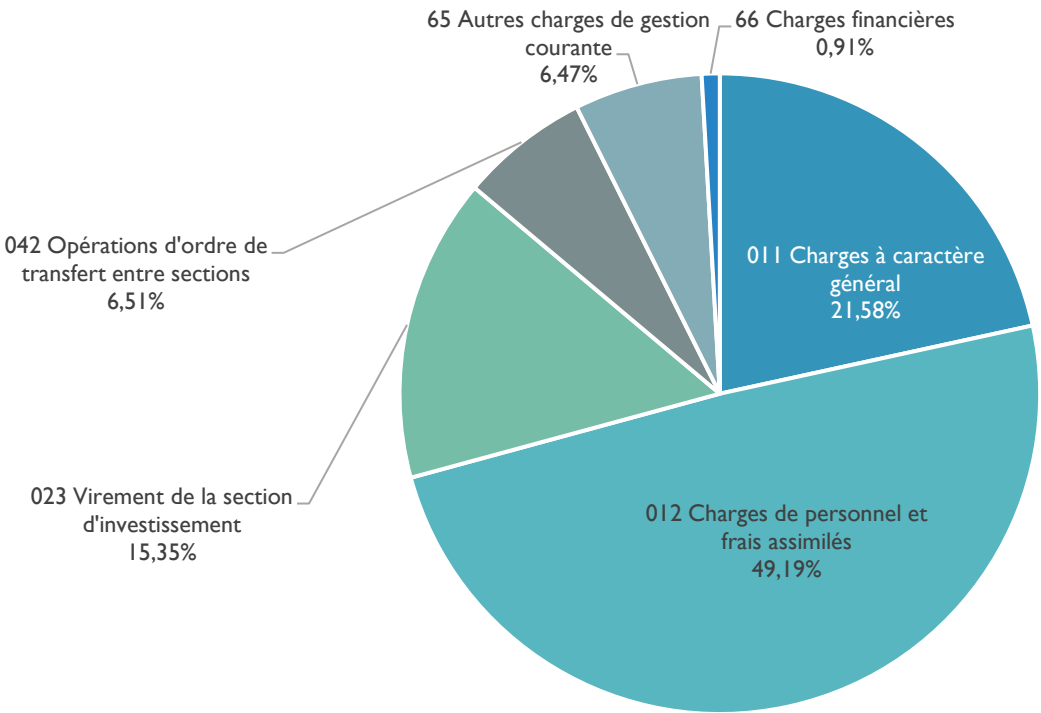
À périmètre constant, et en l'absence de cette mesure fiscale, la reprise anticipée du résultat aurait atteint un niveau proche de 776 k€, ce qui confirme que la diminution constatée relève d'un choix de gestion assumé et non d'une dégradation de la situation financière de la commune.

LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre intègrent notamment les travaux réalisés en régie pour un montant de 150 k€, ainsi que l'amortissement des subventions d'investissement perçues, à hauteur de 50 k€.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	Budget total 2025	Ecart %
011	Charges à caractère général	1 094 740,00	1 093 834,91	0,08%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 495 350,00	2 613 345,00	-4,52%
023	Virement de la section d'investissement	778 402,53	617 589,33	26,04%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	330 000,00	321 000,00	2,80%
65	Autres charges de gestion courante	327 965,00	328 900,00	-0,28%
66	Charges financières	46 039,73	40 360,00	14,07%
67	Charges exceptionnelles		4 363,09	-100,00%
Total général		5 072 497,26	5 019 392,33	1,06%



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel et frais assimilés, qui constituent le principal poste de dépenses de la collectivité, s'élèvent à 2 495 350 € en 2026, en diminution de -4,52 % par rapport à 2025.

Cette masse salariale se décompose principalement entre :

- La rémunération principale pour 1 737 850 €,
- Les cotisations patronales pour 682 000 €,
- Les cotisations d'assurance du personnel pour 63 000 €,
- Les dépenses liées à la médecine du travail pour 12 500 €.

Cette diminution s'inscrit dans une politique de gestion des ressources humaines rigoureuse et maîtrisée, reposant notamment sur une gestion attentive des effectifs, incluant le non-remplacement ciblé de certains départs. Elle intervient dans un contexte contraint marqué par une hausse de 3 % des cotisations retraite applicables aux agents titulaires, qui sera absorbée sans dégradation du service rendu à la population.

Dans une logique de renforcement de la proximité avec les administrés et d'amélioration continue de la qualité du service public, la commune prévoit la création en 2026 d'un dispositif « Allô Monsieur le Maire ».

Ce dispositif a pour objectif de faciliter les échanges entre les administrés et la collectivité, en offrant un point d'entrée unique, accessible et réactif pour signaler des problématiques du quotidien, formuler des demandes. Il permettra ainsi d'améliorer la réactivité et d'assurer un meilleur suivi des sollicitations. Pour les administrés, ce service constitue un levier concret d'amélioration de la relation à l'utilisateur, en simplifiant les démarches, en réduisant les délais de réponse et en garantissant une prise en compte effective des besoins exprimés.

La création de ce poste traduit ainsi la volonté de la commune de placer l'utilisateur au cœur de son action, en développant des outils concrets de proximité et d'écoute, adaptés aux attentes des habitants et aux enjeux contemporains de service public local.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES DE PERSONNEL

Le temps de travail des agents de la collectivité est organisé dans le strict respect du cadre réglementaire en vigueur, avec une durée annuelle de référence fixée à 1 607 heures.

L'organisation retenue repose sur une approche différenciée et adaptée aux spécificités de chaque service, permettant de concilier les exigences de continuité du service public, les contraintes opérationnelles propres aux missions exercées et les conditions de travail des agents. Cette organisation vise également à garantir une gestion efficiente des ressources humaines, en optimisant la présence des agents en fonction des besoins réels de la commune. Plusieurs cycles de travail coexistent au sein de la collectivité, intégrant des organisations hebdomadaires sur 4 ou 5 jours ainsi que des dispositifs d'annualisation pour les services soumis à des variations d'activité importantes. Cette souplesse organisationnelle permet d'ajuster les horaires de travail aux périodes de forte ou de faible activité, tout en assurant une équité de traitement entre les agents et une continuité du service rendu aux administrés.

Les services administratifs, techniques ainsi que la police municipale sont organisés sur un cycle de 37 heures hebdomadaires réparties sur 4 jours, permettant d'assurer une amplitude de service adaptée aux besoins des usagers, tout en ouvrant droit à des jours d'aménagement et de réduction du temps de travail. Ce mode d'organisation contribue à améliorer l'attractivité des postes et les conditions de travail des agents.

Le pôle éducation fonctionne quant à lui sur une base de 35 heures hebdomadaires annualisées, afin de tenir compte des rythmes scolaires et des fluctuations d'activité liées aux périodes d'accueil des enfants. Ce dispositif permet de renforcer les effectifs sur les périodes les plus sollicitées et d'alléger le temps de travail sur les périodes creuses, garantissant ainsi une adéquation optimale entre les moyens humains et les besoins du service.

Par ailleurs, les services techniques bénéficient d'un aménagement spécifique durant la période estivale, avec un passage à 35 heures hebdomadaires réparties sur 5 jours entre le 1er juin et le 31 août. Cette organisation prend en compte les contraintes climatiques, notamment les fortes chaleurs, et vise à préserver les conditions de travail des agents tout en maintenant la continuité des missions techniques.

Les agents relevant d'un cycle de 37 heures hebdomadaire bénéficient de 12 jours d'ARTT, dont un jour est déduit au titre de la journée de solidarité, en complément des congés annuels réglementaires.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES DE PERSONNEL

Par ailleurs, la commune veille à proposer des dispositifs d'action sociale en faveur de ses agents. À ce titre, les agents bénéficient de l'adhésion au COS Méditerranée (comité d'œuvres sociales), financée par une contribution employeur équivalente à 1 % de la masse salariale, constituant un levier d'attractivité et de qualité de vie au travail. En complément, la collectivité participe à hauteur de 5 € par mois au financement des contrats de mutuelle ou de maintien de salaire labellisés, contribuant ainsi à la protection sociale des agents dans un cadre conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.

Total BP	Agents permanents		Agents non permanents		Total des agents opérationnels		Agents non opérationnels payés		Total des agents payés	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
2025	53	49	12	5	62	51	3	3	65	54

2026	Agents permanents		Agents non permanents		Total des agents opérationnels		Agents non opérationnels payés		Total des agents payés	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
	56	49,57	9	8,07	63	55,64	2	2	65	57,64

Au 1er janvier 2026, les effectifs de la commune s'établissent à 65 agents, soit un niveau stable par rapport à 2025.

Le volume en équivalents temps plein progresse de 54 ETP à 57,64 ETP, soit une augmentation de +3,64 ETP, traduisant un renforcement réel de la capacité opérationnelle de la collectivité.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES DE PERSONNEL

Répartition des effectifs par sexe		
Sexe	2025	2026
Hommes	28	26
Femmes	37	39
	65	65

Répartition par catégorie		
Catégorie	2025	2026
A	2	2
B	3	3
C	60	60
	65	65

La commune parvient à accroître son volume d'activité, notamment par une mobilisation optimisée des agents non permanents et une réorganisation des services, tout en maîtrisant le coût global des ressources humaines. Plusieurs facteurs expliquent cette trajectoire favorable, notamment la rationalisation de certains postes de dépenses, la limitation du recours à des profils plus coûteux, ainsi que l'optimisation des cycles de travail. Par ailleurs, la structure des effectifs, caractérisée par une proportion majoritaire d'agents de catégorie C, contribue à contenir le coût moyen par agent.

L'analyse croisée des effectifs et de la masse salariale met en évidence une gestion performante des ressources humaines, permettant de concilier renforcement du service public, maîtrise des dépenses et préservation des équilibres financiers.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » entre 2025 et 2026 sont stables malgré un contexte économique encore marqué par des tensions inflationnistes sur certains postes de dépenses.

Le montant total des crédits inscrits s'établit à 1 094 740 € en 2026 contre 1 093 834,91 € en 2025, soit une évolution marginale de +0,08 %.

Cette quasi-stabilité témoigne d'une maîtrise effective des charges de fonctionnement courant, conformément aux objectifs de soutenabilité financière et de limitation de la progression des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses liées aux fluides enregistrent une progression marquée. Les crédits affectés à l'électricité (article 60612) augmentent de 100 000 € à 130 000 €, soit +30 %, traduisant la persistance d'un niveau élevé des coûts énergétiques malgré un contexte de stabilisation progressive des prix.

De même, les dépenses d'eau et d'assainissement (article 60611) progressent de 30 000 € à 40 000 €, confirmant une tendance haussière sur ces postes incompressibles. À l'inverse, certaines dépenses énergétiques ou assimilées sont en diminution. Les combustibles (article 60621) passent de 35 636,91 € à 20 000 € (-43,9 %) et les carburants (article 60622) de 27 500 € à 20 000 € (-27,3 %), la commune souhaite une optimisation des consommations, qui permettra d'atténuer l'impact global de la hausse des fluides.

Les dépenses d'alimentation (article 60623) progressent modérément, passant de 97 100 € à 106 130 € (+9,3 %), en lien avec l'évolution des coûts des denrées alimentaires et le maintien du niveau de service, notamment dans les structures scolaires et périscolaires.

En matière de fournitures, les évolutions sont contrastées. Les fournitures de petit équipement (article 60632) enregistrent une baisse significative, passant de 159 100 € à 82 200 € (-48,3 %), traduisant un effort important de rationalisation des achats, avec la mise en place d'une gestion des stocks. À l'inverse, certaines lignes, telles que les fournitures scolaires (article 6067), progressent de 19 000 € à 22 000 €, en cohérence avec les besoins des services.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les contrats de prestations de services (article 611) augmentent sensiblement, passant de 54 000 € à 73 200 € (+35,6 %), la commune va sous-traiter certains travaux d'entretiens de nos bâtiments communaux (climatisations des écoles).

Les autres locations mobilières (article 61358) progressent également, passant de 38 848 € à 64 000 €. Le matériel de la commune étant vieillissant, des locations de nacelles, entre autres, sont prévues pour la mise en place des illuminations de Noël ou des fleurs du printemps.

Les crédits affectés à la maintenance (article 6156) restent stables autour de 93 000 €, tandis que les dépenses liées au matériel roulant (article 61551) diminuent de 45 000 € à 30 000 €, une optimisation de la gestion du parc automobile est en cours de mise en place.

Les dépenses d'annonces et insertions (article 6231) diminuent, tandis que les dépenses diverses (article 6238) augmentent avec la création d'un service culturel et de nos nouvelles manifestations communales, passant de 49 240 € à 70 000 €.

Globalement la commune absorbe les hausses ciblées, notamment sur les postes contraints tels que les fluides, grâce à des efforts de rationalisation sur d'autres lignes de dépenses. Elle met en évidence une gestion active et structurée des charges à caractère général, fondée sur des arbitrages précis et une priorisation des besoins.

La stabilité globale du chapitre 011 confirme la volonté de la commune de contenir ses dépenses de fonctionnement courant, condition essentielle au maintien de ses équilibres financiers, à la préservation de son épargne brute et au financement de ses investissements dans une trajectoire budgétaire soutenable et sécurisée.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » entre 2025 et 2026 reste globalement stable.

Le montant total s'établit à 327 965 € en 2026 contre 328 900 € en 2025, soit une légère diminution de -0,28 %.

Cette diminution marginale confirme la volonté de la commune de maintenir ses engagements, notamment en matière sociale et associative.

Les indemnités de fonction des élus (article 65311) progressent légèrement, passant de 96 000 € en 2025 à 99 850 € en 2026, soit + 3 850 €, traduisant une évolution conforme aux dispositions réglementaires avec le passage de la commune à plus de 3500 habitants .

Les cotisations associées aux élus enregistrent une baisse globale. Les cotisations de retraite (article 65313) diminuent de 18 000 € à 10 500 €, tandis que les cotisations sociales patronales (article 65314) s'établissent à 10 500 € en 2026, ce qui traduit une recomposition des charges sociales.

Les frais de représentation du maire (article 65316) demeurent stables à 3 600 €.

Les contributions obligatoires (article 65568) enregistrent une baisse, passant de 25 200 € à 7 600 €, notamment en raison de la suppression en 2026 des dépenses liées au passage en LED de l'éclairage public de la commune.

La participation au CCAS (article 657363) progresse légèrement, passant de 98 500 € à 100 000 €.

Les subventions aux autres personnes de droit privé (article 65748) restent stables à 68 400 €, traduisant une continuité du soutien au tissu associatif local.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES OPERATIONS D'ORDRE

Pour l'exercice 2026, les dotations aux amortissements s'élèvent à 330 k€, hors prise en compte des amortissements calculés au prorata temporis sur les investissements réalisés en cours d'année.

Ce niveau traduit un volume d'investissement soutenu sur les exercices antérieurs, nécessitant la constatation comptable de charges d'amortissement conformes aux règles de la nomenclature M57.

Parallèlement, la section de fonctionnement dégage une capacité d'autofinancement significative, estimée à 778 k€.

Ce niveau d'épargne constitue un indicateur central de la solidité financière de la collectivité, lui permettant de financer une part importante de ses investissements sans recourir à l'emprunt.

LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

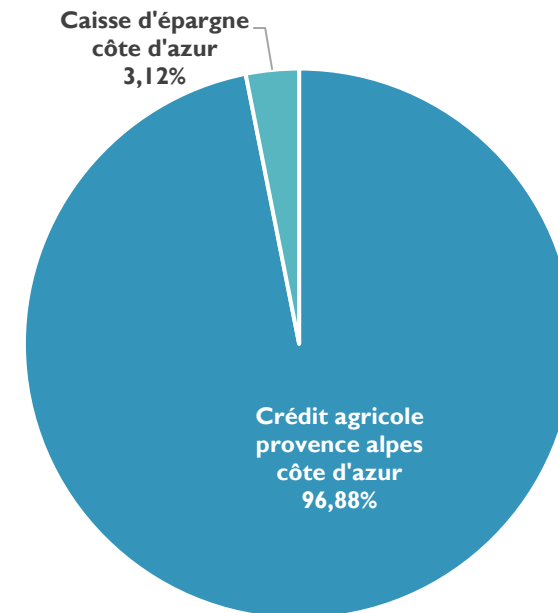
L'endettement de la commune de Carcès repose tout d'abord sur le recours exclusif à des produits financiers présentant un niveau de risque très faible, conformément à la classification dite « Gissler A1 ». Selon cette charte de bonne conduite applicable aux collectivités territoriales, le niveau de risque est évalué à la fois en fonction de l'indice de référence, noté de 1 à 6, et de la structure du produit, classée de A à F. Le positionnement en catégorie A1 correspond ainsi au niveau de risque le plus faible, tant en matière d'indexation que de structure, garantissant une parfaite lisibilité des conditions financières et une absence d'exposition à des produits complexes ou structurés.

La commune a par ailleurs veillé à mettre en place une répartition équilibrée de son encours entre taux fixe et taux variable, afin de diversifier les sources de financement et de limiter son exposition aux fluctuations des marchés financiers. Cette approche permet d'une part de sécuriser une partie de la dette contre d'éventuelles hausses de taux grâce aux emprunts à taux fixe, et d'autre part de bénéficier des conditions de marché favorables sur les taux variables lorsque ceux-ci sont historiquement bas.

Dans ce cadre, la gestion active de la dette vise à optimiser le coût global de l'endettement tout en préservant un niveau de risque maîtrisé. Cette stratégie se traduit notamment par le maintien d'un taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou équivalent à celui constaté pour les collectivités de même strate, témoignant de la performance de la gestion financière de la commune.

En outre, la structure actuelle de l'encours confirme le haut niveau de sécurisation de la dette communale. Celle-ci est intégralement composée d'emprunts à taux fixe ou à taux variable simple, sans mécanisme spéculatif ni indexation sur des indices à risque. L'ensemble de l'encours est ainsi classé en catégorie IA au sens de la charte Gissler, c'est-à-dire reposant sur des indices de référence de la zone euro, tels que l'Euribor, et sur des formules de calcul simples et transparentes.

L'endettement de la commune de Carcès traduit une gestion rigoureuse, prudente et sécurisée, permettant de garantir la soutenabilité de la dette tout en conservant des marges de manœuvre pour accompagner les projets d'investissement du territoire dans des conditions financières optimisées.



LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Au 1er janvier 2026, l'encours de la dette de la commune s'établit à 2 609 659,07 €.

La structure de cet encours est sécurisée, 89,30 % de l'encours est constitué d'emprunts à taux fixe, avec un taux moyen de 2,43 %, garantissant une bonne protection contre les fluctuations des marchés financiers. Les 10,70 % restants relèvent d'un emprunt à taux variable unique, dont le taux moyen annuel s'établit à 4,61 %, limitant ainsi l'exposition globale de la commune au risque de variation des taux.

Grâce à une politique de gestion active de la dette, le taux moyen global de l'encours est estimé à 2,60 % en valeur nominale, pour un taux effectif de 1,50 % au 1er janvier 2026, ce qui traduit des conditions de financement optimisées

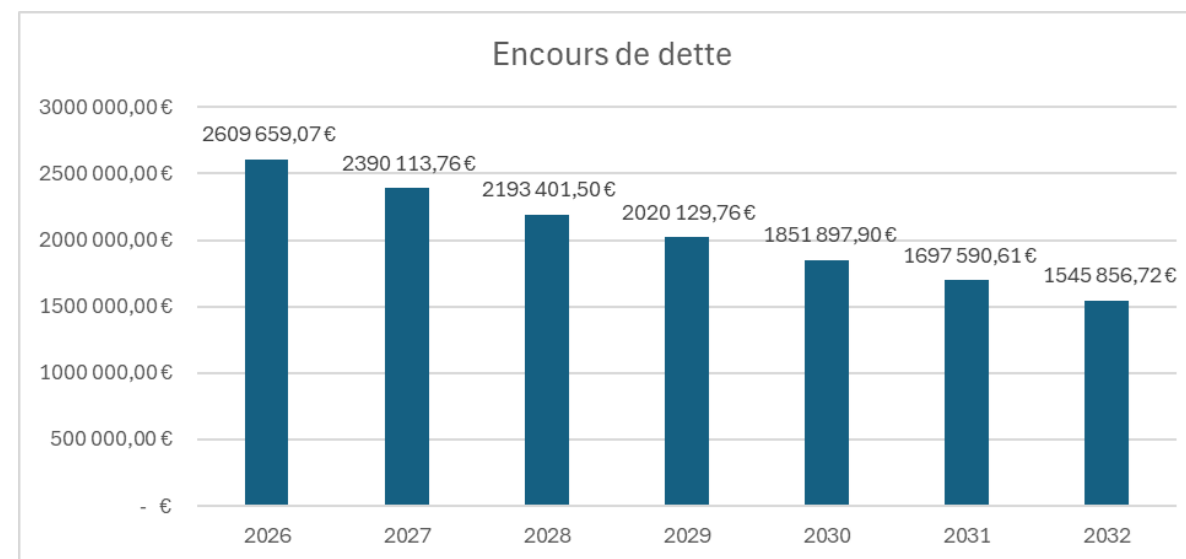
Les intérêts de la dette poursuivent leur diminution, s'établissant à 37 143 € en 2026 contre 41 634 € en 2025.

Le remboursement du capital diminue, passant de 236 600 € en 2025 à 219 545 € en 2026, confirmant une trajectoire de désendettement progressive.

Cette dynamique s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle clairement orientée à la baisse de l'encours de dette. Les projections montrent ainsi une diminution continue, avec un encours estimé à 2,39 M€ en 2027, 2,19 M€ en 2028, puis 2,02 M€ en 2029. Cette tendance se poursuit jusqu'à atteindre environ 1,55 M€ à l'horizon 2032.

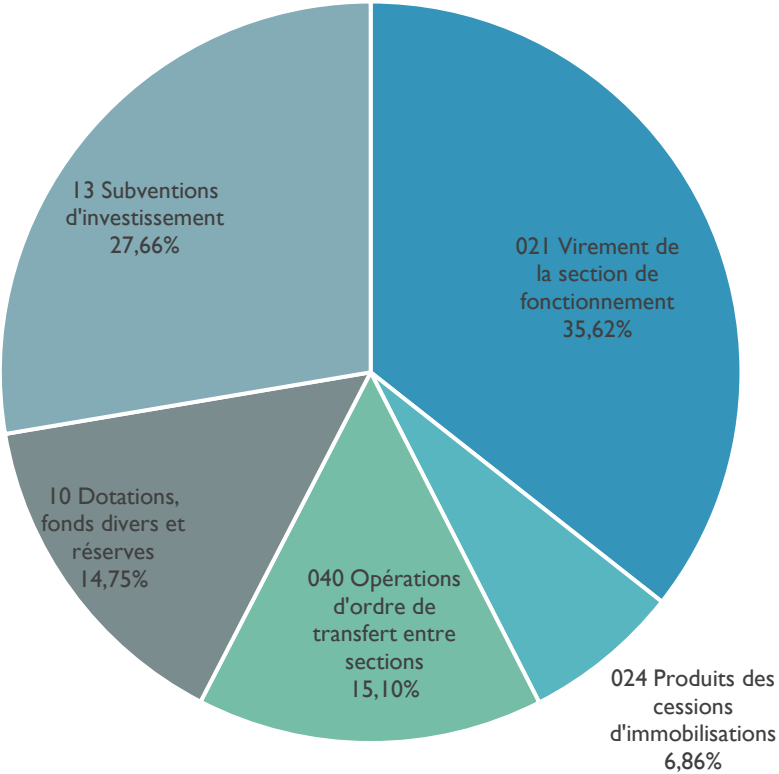
Cette évolution traduit un désendettement régulier et maîtrisé, sans recours à de nouveaux emprunts. Elle permet à la commune de réduire progressivement sa charge financière, d'améliorer ses ratios d'endettement et de renforcer ses marges de manœuvre budgétaires.

Aucun emprunt nouveau ne sera contracté en 2026 pour financer les investissements, la commune souhaite privilégier l'autofinancement et la mobilisation de ressources propres.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	Report 2025	Budget total 2025	Ecart %
021	Virement de la section de fonctionnement	778 402,53		617 589,33	26,04%
024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00		2 500,00	ns
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	330 000,00		321 000,00	2,80%
041	Opérations patrimoniales			188 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	322 317,17		565 233,65	-42,98%
13	Subventions d'investissement	-	604 455,14	920 975,87	-100,00%
Total général		1 580 719,70	604 455,14	2 615 298,85	-16,45%



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement inscrites au budget 2026 s'élèvent à 604 455,14 €, restes à réaliser inclus.

Ce montant correspond exclusivement aux financements notifiés ou présentant un caractère certain au stade de la préparation budgétaire, conformément aux règles de prudence et de sincérité budgétaire applicables.

La répartition de ces concours financiers met en évidence une mobilisation diversifiée des partenaires institutionnels.

L'État constitue le principal financeur, représentant 45,89 % des subventions attendues, suivi par le Département à hauteur de 36,69 %, puis la CAPV pour 15,50 %.

La part de la Région demeure plus marginale, à 1,92 %.

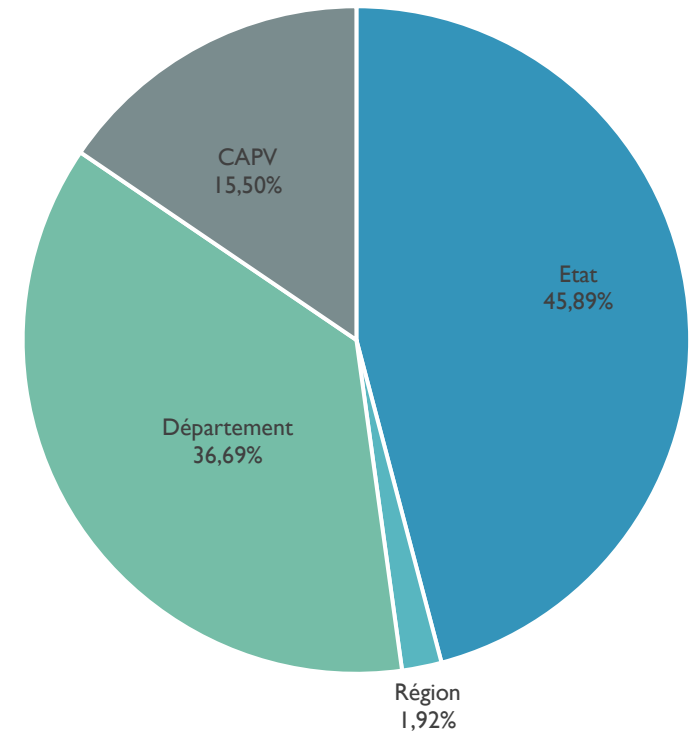
Par ailleurs, la commune de Carcès s'inscrit dans une démarche active et continue de recherche de subventions afin d'optimiser le financement de ses opérations d'équipement et de limiter le recours à l'autofinancement ou à l'emprunt.

À ce titre, il convient de préciser que plusieurs demandes de subventions sont actuellement en cours de dépôt pour l'exercice 2026

Cette situation s'explique par le fait que les orientations budgétaires en matière d'investissement ont été définies récemment, à la suite du renouvellement du conseil municipal intervenu lors des élections de mars dernier.

Les projets ayant été arrêtés tardivement, les dossiers de financement sont en cours de finalisation et de transmission aux différents partenaires institutionnels

En conséquence, certaines recettes potentielles ne peuvent, à ce stade, être intégrées au budget primitif, dès lors qu'elles ne présentent pas encore un caractère certain au sens des règles budgétaires. Elles viendront, le cas échéant, abonder les crédits lors de décisions modificatives.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS

La recette au titre du FCTVA est estimée à 180 000 €, sur la base du volume de dépenses d'investissement réalisées en 2024, conformément aux règles de calcul applicables à ce dispositif de compensation de la TVA.

L'excédent de fonctionnement capitalisé est arrêté à 102 317,17 €, contribuant au financement des investissements et à l'équilibre global de la section d'investissement.

Le chapitre 024, relatif aux produits de cessions d'immobilisations, est inscrit à hauteur de 150 000 € au budget primitif 2026. Cette recette ponctuelle à la cession de deux parcelles au profit des sociétés Tower France et Ivory, conformément aux délibérations adoptées par le conseil municipal en date du 2 décembre 2025.

LES OPERATIONS D'ORDRE

Pour l'exercice 2026, les dotations aux amortissements s'élèvent à 330 k€, hors prise en compte des amortissements calculés au prorata temporis sur les investissements réalisés en cours d'année.

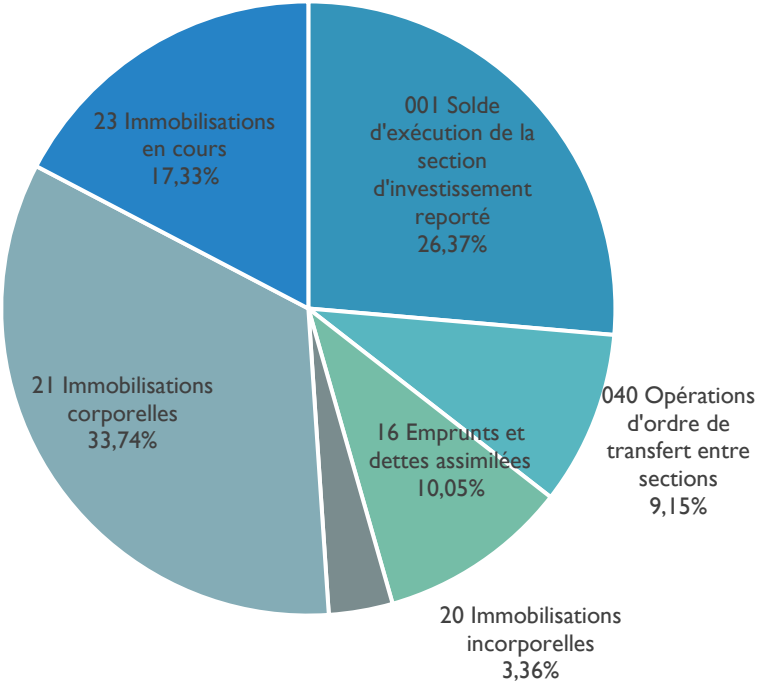
Ce niveau traduit un volume d'investissement soutenu sur les exercices antérieurs, nécessitant la constatation comptable de charges d'amortissement conformes aux règles de la nomenclature M57.

Parallèlement, la section de fonctionnement dégage une capacité d'autofinancement significative, estimée à 778 k€.

Ce niveau d'épargne constitue un indicateur central de la solidité financière de la collectivité, lui permettant de financer une part importante de ses investissements sans recourir à l'emprunt.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	Report 2025	Budget total 2025	Ecart %
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	576 313,36		431 266,37	33,63%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00		207 200,00	-3,47%
041	Opération patrimoniales	-		188 000,00	
13	Subventions d'investissement	-		172,94	
16	Emprunts et dettes assimilées	219 545,31		239 100,00	-8,18%
20	Immobilisations incorporelles	62 500,00	10 965,60	79 315,20	-7,38%
21	Immobilisations corporelles	631 357,22	105 848,33	826 139,82	-10,77%
23	Immobilisations en cours	365 000,00	13 645,02	596 604,52	-36,53%
26	Participations et créances rattachées à des participations	-		45 000,00	-100,00%
Total général		2 054 715,89	130 458,95	2 612 798,85	-16,37%



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement inscrit au budget primitif 2026 met en évidence une stratégie structurée, articulée autour de la poursuite des opérations engagées, du lancement de nouveaux projets ciblés et du maintien d'un niveau d'entretien régulier du patrimoine communal.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 819 520 €, traduisant un niveau d'investissement soutenu, compatible avec les capacités financières de la commune et cohérent avec les priorités définies par la municipalité.

Les opérations en cours représentent 365 000 €, soit près de 45 % du programme total.

Elles concernent principalement l'aménagement de l'escalier du cimetière, opération structurante en matière d'accessibilité et de valorisation du patrimoine communal.

Les opérations nouvelles s'élèvent à 91 020 €, soit environ 11 % du total.

Elles traduisent une politique d'investissement ciblée et diversifiée, répondant à des besoins opérationnels concrets.

Plusieurs priorités se dégagent, notamment le renforcement des équipements de la police municipale avec l'acquisition de caméras piétons, de gilets pare-balles et d'équipements liés à la verbalisation électronique, contribuant à la sécurisation des interventions.

Par ailleurs, des investissements sont réalisés en faveur des bâtiments communaux et des services publics, avec notamment l'installation de climatiseurs dans les locaux de la police municipale et dans des classes de l'école maternelle, traduisant une attention portée aux conditions de travail des agents et d'accueil de nos enfants.

L'entretien du territoire se traduit également par l'acquisition de matériels, tels qu'une tondeuse ou des équipements pour le garage municipal, ainsi que par des aménagements spécifiques, notamment le renforcement électrique du secteur des Oliverons.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses récurrentes constituent un axe majeur du programme d'investissement, avec un montant de 363 500 €, soit près de 44 % du total.

Elles traduisent un effort constant de la collectivité pour entretenir, renouveler et valoriser son patrimoine. Les principaux postes concernent l'entretien des chemins communaux pour 200 000 €, les études et travaux à venir en urbanisme pour 100 000 €, ainsi que les dépenses liées à l'entretien des bâtiments communaux

Ces crédits récurrents intègrent également des dépenses indispensables au bon fonctionnement des services, telles que le renouvellement du parc informatique, les acquisitions de matériel, ou encore les plantations dans les espaces verts, contribuant à la qualité du cadre de vie.

Il convient toutefois de préciser que, sur le montant total inscrit, une enveloppe de 239 337,22 € a été prévue afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2026. Cette enveloppe ne correspond pas à des opérations d'investissement destinées à être réalisées en exécution, mais constitue un ajustement technique budgétaire.

Par ailleurs, une part de 130 458,95 € correspond aux restes à réaliser de l'exercice 2025, traduisant la poursuite d'opérations engagées antérieurement et venant s'intégrer dans la programmation 2026.

La structure du programme d'investissement 2026, traduit un équilibre entre opérations structurantes, investissements de proximité et entretien du patrimoine, dans une gestion prudente, privilégiant la consolidation des équipements existants tout en accompagnant le développement du territoire.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Type	Service	Lieu	Opération	BP 2026
En cours	Voirie	Cimetière	Escalier du cimetière	365 000,00
Total En cours				365 000,00
Nouvelle	Voirie	Police municipale	Eclairage local + place de parking	-
Nouvelle	Police municipale	Divers	AGELID terminal PVE	800,00
Nouvelle	Police municipale	Divers	Caméras piétons	9 000,00
Nouvelle	Police municipale	Police municipale	Bureau accueil	500,00
Nouvelle	Associations	Marché	Terminal marché	6 720,00
Nouvelle	Bâtiment	Divers	Climatiseurs police municipale + appartement gym	10 000,00
Nouvelle	Bâtiment	Divers	Climatiseurs 2 classes de l'école maternelle	10 000,00
Nouvelle	Police municipale	Divers	Gilets pare-balles	700,00
Nouvelle	Espace verts	Divers	Tondeuse	3 800,00
Nouvelle	Urbanisme/Foncier	Oliverons	Renforcement électrique	37 500,00
Nouvelle	Festivités	Divers	Achats Barnums	2 000,00
Nouvelle	Service technique	Service technique	Achats pour garage municipal (mécanique auto)	10 000,00
Total Nouvelle				91 020,00
Récurrentes	Administration	Divers	Renouvellement parc informatique	5 000,00
Récurrentes	Administration	Divers	Mobiliers	3 000,00
Récurrentes	Service technique	Divers	Achats de matériels et équipements	5 000,00
Récurrentes	Police municipale	Divers	Panneaux de signalisation + adressages	10 000,00
Récurrentes	Urbanisme/Foncier	Divers	Frais études - travaux à venir	100 000,00
Récurrentes	Urbanisme/Foncier	Divers	Frais géomètre	10 000,00
Récurrentes	Urbanisme/Foncier	Divers	Révision général du PLU	4 000,00
Récurrentes	Urbanisme/Foncier	Divers	Achats de terrains	15 000,00
Récurrentes	Espace verts	Divers	Plantations	1 500,00
Récurrentes	Bâtiment	Divers	Entretiens bâtiments communaux	10 000,00
Récurrentes	Voirie	Chemins	Entretiens des chemins communaux	200 000,00
Total Récurrentes				363 500,00
Total général				819 520,00

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre intègrent notamment les travaux réalisés en régie pour un montant de 150 k€, ainsi que l'amortissement des subventions d'investissement perçues, à hauteur de 50 k€.

La reprise par anticipation du résultat de fonctionnement de l'année 2025 se monte à 576 313,36 €.

CONCLUSION

Le budget primitif 2026 s'inscrit pleinement dans une démarche affirmée, traduisant la volonté de la municipalité de concilier ambition pour le territoire, responsabilité financière et qualité du service public.

Dans un contexte marqué par des contraintes économiques persistantes et un environnement institutionnel renouvelé à la suite des élections municipales, la commune fait le choix d'une gestion à la fois prudente et volontariste. La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue un axe structurant, permettant de préserver des marges de manœuvre tout en maintenant un haut niveau de services à la population.

Ce budget 2026 se traduit par le maintien d'une capacité d'autofinancement solide, véritable pilier de la politique budgétaire communale. En privilégiant le financement des investissements par des ressources propres, la collectivité ne fera aucun recours à l'emprunt et s'inscrit dans une trajectoire de désendettement progressive, garante de la soutenabilité financière à moyen et long terme.

Le programme d'investissement pour 2026 illustre également cette orientation. Il répond à des priorités clairement identifiées, visant à améliorer le cadre de vie des habitants, à entretenir et valoriser le patrimoine communal, et à renforcer les équipements publics. Ce programme s'inscrit dans une logique de continuité de l'action publique, tout en intégrant les nouvelles orientations définies par l'équipe municipale récemment élue.

La commune s'attache également à mobiliser activement des financements extérieurs afin d'optimiser la réalisation de ses projets. Les démarches engagées en matière de recherche de subventions témoignent d'une volonté de maximiser les ressources disponibles, dans le respect des principes de prudence budgétaire, les recettes n'étant inscrites qu'à hauteur de leur caractère certain.

Au-delà des équilibres financiers, ce budget traduit une vision politique claire, centrée sur la proximité, l'efficacité de l'action publique et la préparation de l'avenir. Il affirme la volonté de la municipalité de répondre aux attentes des administrés, de soutenir le dynamisme du territoire et d'accompagner les transitions à venir, tout en garantissant une gestion saine et sécurisée des finances communales.

BUDGET ANNEXE BÂTIMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	Libellé	BP 2026
011.	60612.	Énergie - Électricité	10 000,00
	60632.	Fournitures de petit équipement	1 500,00
	615228.	Entretien et réparations autres bâtiments	2 000,00
	6156.	Maintenance	5 000,00
	627.	Services bancaires et assimilés	100,00
	6283.	Frais de nettoyage des locaux	2 500,00
	63512.	Taxes foncières	15 000,00
Total 011.			36 100,00
023.	023(ordre).	Virement à la section d'investissement	564 661,56
Total 023.			564 661,56
042.	6811(ordre).	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	2 032,59
Total 042.			2 032,59
65.	6584.	Amendes fiscales et pénales	
	65822.	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	300 000,00
	65888.	Autres	
Total 65.			300 000,00
66.	66111.	Intérêts réglés à l'échéance	1 674,25
66.	66112.	Intérêts - Rattachement des ICNE	87,67
Total 66.			1 761,92
67.	673.	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00
Total 67.			3 000,00
Total général des dépenses de fonctionnement			907 556,07

CHAPITRE	ARTICLE	Libellé	BP 2026
002.	002.	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	800 556,07
Total 002.			800 556,07
75.	752.	Revenus des immeubles	100 000,00
	75888.	Autres produits divers de gestion courante	7 000,00
Total 75.			107 000,00
Total général des recettes de fonctionnement			907 556,07

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	Libellé	BP 2026
16.	1641.	Emprunts en euros	19 428,95
	165.	Dépôts et cautionnements reçus	
Total 16.			19 428,95
21.	2111.	Terrains nus	
	2128.	Autres agencements et aménagements de terrains	100 000,00
	21351.	Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	
	21848.	Autres matériels de bureau et mobiliers	
Total 21.			100 000,00
Total général des dépenses d'investissement			119 428,95

CHAPITRE	ARTICLE	Libellé	BP 2026
001.	001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	229 370,58
Total 001.			229 370,58
021.	021(ordre).	Virement de la section de fonctionnement	564 661,56
Total 021.			564 661,56
040.	28128(ordre).	Autres agencements et aménagements de terrains	
	281321(ordre).	Amort. constructions immeubles de rapport	1 069,04
	281351(ordre).	Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	530,61
	281848(ordre).	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	432,94
Total 040.			2 032,59
Total général recettes d'investissement			796 064,73

LE BUDGET ANNEXE

Le budget annexe présenté pour l'exercice 2026 met en évidence une structure financière équilibrée, reposant largement sur l'autofinancement et la mobilisation des excédents, avec un niveau de dépenses de fonctionnement maîtrisé et un programme d'investissement ciblé.

Une section de fonctionnement excédentaire et structurante

La section de fonctionnement s'équilibre à 905 556,07 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses de fonctionnement apparaissent particulièrement contenues, avec seulement 36 100 € au titre du chapitre 011, traduisant un niveau très limité de charges courantes.

Ces dépenses concernent principalement les fluides, l'entretien courant, la maintenance et la fiscalité, confirmant un budget peu consommateur en charges de gestion.

Le poste principal de dépenses est constitué par le virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour un montant de 564 661,56 €, soit plus de 62 % des dépenses de fonctionnement. Ce niveau élevé d'épargne brute traduit une forte capacité d'autofinancement, constituant un levier essentiel de financement des investissements.

Par ailleurs, le reversement de l'excédent des budgets annexes (chapitre 65) pour 300 000 € constitue une opération significative, traduisant la mobilisation de ressources internes au profit du budget principal.

Les charges financières 1 761,92 € demeurent marginales, confirmant l'absence de pression de la dette sur ce budget, tandis que les charges exceptionnelles restent limitées à 3 000 €.

En recettes, la section de fonctionnement repose très largement sur le résultat reporté, qui s'élève à 800 556,07 €, soit près de 88 % des ressources. Cette situation traduit un niveau d'excédent important accumulé sur les exercices antérieurs. Les recettes de gestion courante (chapitre 75), d'un montant de 107 000 €, proviennent essentiellement des revenus des immeubles, confirmant la vocation patrimoniale de ce budget.

LE BUDGET ANNEXE

Une section d'investissement financée sans recours significatif à l'emprunt

La section d'investissement présente un volume global de 119 428,95 € en dépenses, financé par 796 064,73 € de recettes, intégrant les opérations d'ordre et les reports.

Les dépenses d'investissement sont concentrées sur les opérations d'équipement (chapitre 21) pour 100 000 €, correspondant principalement à des aménagements de terrains.

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) reste limité à 19 428,95 €.

En recettes, le financement repose majoritairement sur le virement de la section de fonctionnement (564 661,56 €), traduisant une forte capacité d'autofinancement. À cela s'ajoute un solde d'exécution reporté de 229 370,58 €, qui vient renforcer les ressources disponibles.

Les opérations d'ordre (chapitre 040), pour 2 032,59 €, correspondent aux dotations aux amortissements et assurent la cohérence entre les sections.

Une situation financière très favorable

Ce budget se caractérise par une très forte capacité d'autofinancement, une dépendance limitée aux recettes externes et une absence quasi totale de recours à l'emprunt pour financer les investissements.

La prédominance du résultat reporté et du virement à l'investissement traduit une situation financière saine, avec des marges de manœuvre importantes.

Cette configuration permet de financer les opérations d'équipement sans dégrader l'endettement et sans générer de charges financières significatives.